Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 022-212203186-20261109-202606003-DE

Département :
Côtes d'Armor
Arrondissement :
Dinan

Commune de Saint-Michel-de-Plélan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 novembre 2026

Le jeudi 5 novembre 2026 à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Yves VILLALON, Maire.

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1
Date de la convocation :
28 octobre 2026

Présents : Jean-Yves VILLALON, Hervé OLDANI, Noémie EVRARD, David BOULAY, Dominique MONNIER, Catherine MOREL, Samuel ESNAULT, Floriane RIVAY, Mélanie COLIN, Alexandra MARTIN.

Absent excusé : Gaël BLANCHARD
Procuration :
Secrétaire de séance : Alexandra MARTIN

Alexandra MARTIN est désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Maire soumet au vote le PV de la séance du 17 septembre 2026 qui est adopté à l'unanimité.

2026 – 06 – 003 – Etude des devis concernant la mise en place d'un logiciel cimetière

Rapporteur : Le Maire

Le Maire indique au Conseil Municipal que la commune ne possède pas de logiciel cimetière, il serait donc nécessaire de le mettre en place pour que la gestion de ce dernier soit à jour.

Deux devis ont été présentés :

- TOPO-CIM qui existe depuis 1946 présente un devis d'un montant de 4 338.76 € HT soit 5 206.51 € TTC, ce tarif comprend :
  - ✓ le relevé topographique réalisé par drône
  - ✓ la numérisation et saisie des concessions,
  - ✓ réunion et formation sur site, la photographie des emplacements avec le relevé des inhumés,
  - ✓ la livraison du logiciel avec base de données intégralement remplie.
  - ✓ Service juridique.
  - ✓ La maintenance annuelle du logiciel sera de 230.77 €.
- SMART COMMUNE présente un devis pour un montant de 4 200.00 € TTC, ce tarif comprend :
  - ✓ un relevé topographique.
  - ✓ Cette formule est toute récente car il s'agit d'une personne qui vient de développer son logiciel cimetière, il n'y a pas de recul concernant le produit déployé. La maintenance annuelle sera de 350.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis de la société TOPO CIM pour la mise en place d'un logiciel cimetière pour un montant de 4 338.76 € HT soit 5 206.51 €.

Pour copie conforme,
A Saint-Michel-de-Plélan,
Le 6 novembre 2026

Le Maire,
Jean-Yves VILLALON

MAIRIE DE SAINT-MICHEL-DE-PLELAN
22980

La secrétaire, Alexandre MARTIN

« 4, rue des Terre Neuvas » 22980 SAINT-MICHEL de PLELAN – Tél. / Fax : 02 96 27 04 06
Saint-michel.de.plelan@wanadoo.fr